

**Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles**

Tél 03.84.86.84.66
delphine.maccard@jura.gouv.fr

Référence à rappeler :
SIDPC/2025/GF/DM/

Transmission par voie électronique

Lons le Saunier, le **19 NOV. 2025**

LE PRÉFET DU JURA

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Jura

Copie pour information à :
**Madame la présidente de l'Association des
Maires du Jura**

Objet : Plan Grand Froid 2025/2026 – Veille Hivernale
Fiches synthétiques

Réf : Dispositions spécifiques de l'ORSEC départementale « gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid » du 29 décembre 2014
Instruction n° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DIHAL/2023/157 du 29 novembre 2023 relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid

Déclenché du 1^{er} novembre 2025 au 31 mars 2026, le dispositif interministériel saisonnier de gestion des vagues de froid et de prévention de leurs impacts, décliné dans le « guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid », est activé.

Durant cette période hivernale, les personnes sans domicile fixe, les personnes isolées à risque et la prévention des risques d'intoxication liés au monoxyde de carbone (CO), en particulier dans les établissements recevant du public (lieux de culte particulièrement) doivent faire l'objet d'une attention particulière.

De même, les risques sanitaires liés au froid (épidémies, traumatologie, travailleurs en extérieur...) doivent également être anticipés.

Ces thématiques ont été synthétisées dans des fiches mémento que vous trouverez en pièces jointes et vous présentant :

- le dispositif « Grand Froid » et les actions à anticiper et mener lors de l'activation des dispositions spécifiques de l'ORSEC départementale « gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid »,
- les mesures mises en place dans le département pour l'hébergement et l'accueil des personnes sans domicile fixe,
- les moyens de prévention contre les risques d'intoxications au monoxyde de carbone,
- quelques supports de communication relatifs à la prévention des risques sanitaires liés au froid.

- les moyens de prévention contre les risques d'intoxications au monoxyde de carbone,
- quelques supports de communication relatifs à la prévention des risques sanitaires liés au froid.

Dès à présent, il convient *d'anticiper les conséquences de la survenue d'un potentiel épisode hivernal en identifiant, notamment, des locaux susceptibles d'accueillir des naufragés de la route ou des personnes en danger de rue, d'en prévoir l'intendance et le bon fonctionnement.*

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir, par simple retour de courriel :

- me faire part des actions d'ores et déjà engagées sur votre commune concernant le recensement de potentiels lieux d'accueil,
- m'informer de la mise en place de vos registres communaux dans le cadre du recensement des personnes vulnérables. Je vous précise, à toutes fins utiles, qu'un modèle de registre communal peut vous être adressé sur simple demande à l'adresse pref-defense-protection-civile@jura.gouv.fr

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et je vous en remercie.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Le préfet,

Pierre-Édouard COLLIE

FICHE n°1 : ORSEC départementale
« gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid »
Veille hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année

Le principe de déclenchement du dispositif

L'intensité du risque auquel la population est exposée en matière de grand froid est formalisée par la carte de vigilance Météo France agrémentée du pictogramme  et s'appuie sur les prévisions de températures ressenties (TR) et l'analyse de différents paramètres (humidité, vent, durée de l'épisode, ...)

En cas de vigilance orange (TR < à -18 °C), le préfet active l'ORSEC départementale « gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid »

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 20h.

-  Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux et exceptionnellement importants.
-  Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont possibles.
-  Soyez attentif : vous anticipiez des actions nécessaires au risque météorologique ...
-  Pas de vigilance particulière.



	Qualification / Terminologie	Niveau de Vigilance Météo France associé
	Pic de Froid : froid de courte durée (1 ou 2 jours) OU Episode persistant de froid : période de froid qui dure dans le temps et constitue un danger pour les populations précaires, sans domicile ou isolées	Jaune
	Grand Froid : période de froid intense caractérisée par des TR minimales très basses	Orange
	Froid Extrême : période de froid avéré, exceptionnel et durable	Rouge

Le rôle du maire

Actions à anticiper (se référer au PCS pour les communes soumises à obligation)
1. Registres communaux nominatifs recensant les personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement (L121-6-1 et R121-2 à R121-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles) <ul style="list-style-type: none"> • les mettre en place, assurer leur conservation et leur confidentialité • informer la population de leur existence • collecter les inscriptions / gérer les radiations
2. Pré-identifier les personnes en danger de rue
3. Pré-identifier les locaux susceptibles d'accueillir des personnes en danger de rue, en prévoir l'intendance (lits picots, listes de fournisseurs joignables 24/24 – 7j/7, ...)
4. Recenser les associations de secouristes et bénévoles susceptibles d'être mises à contribution en cas d'activation du plan Grand Froid
5. Sensibiliser la population et les services communaux sur les conseils de comportement

Actions à réaliser lors de l'activation du plan Grand Froid
1. Registres communaux nominatifs : <ul style="list-style-type: none"> • En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (PAU), les mettre à disposition des services opérationnels de proximité • Mobiliser les services municipaux ou bénévoles pour visiter les personnes en état de précarité et/ou faire de la prise de contact téléphonique,...
2. Mandater les services ou bénévoles pour visiter les personnes sans abri sur la voie publique et les orienter vers l'accueil de jour ou de nuit
3. Signaler au 115 (numéro gratuit 24h/24) toute personne en danger de rue pour une éventuelle prise en charge
4. Mettre à disposition, en collaboration avec la DDETSP et le SIAO/115, un local chauffé permettant l'hébergement temporaire de personnes en danger de rue
5. Informer les services de la préfecture de toute difficulté rencontrée lors de la gestion de crise



FICHE n°2 : L'HEBERGEMENT D'URGENCE

Plan GRAND-FROID
Protégez-vous | Aidez-nous

Appeler gratuitement le **115**
Si vous trouvez un sans abri

INPES Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANCAISE

www.plangrandfroid.gouv.fr

[15] - Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (**SIAO**) coordonne les places d'hébergement d'urgence sur tout le département du Jura. Il est le gestionnaire du numéro d'appel d'urgence 115 qui est un numéro gratuit, joignable 24h/24 et 7j/7.

⚠ Ce numéro peut être composé par la personne sans abri ou toute personne souhaitant signaler une personne en danger de rue.

Le dispositif de veille saisonnière

En complément des places d'hébergement d'urgence ouvertes toute l'année :

- 6 places d'hébergement supplémentaires sont mobilisées à LONS LE SAUNIER dont 3 pour grands marginaux (problèmes de comportement, présence d'animaux, consommation d'alcool, ...) activables à compter de - 5°C en TR
- 1 place supplémentaire est ouverte à SAINT CLAUDE
- Via la mairie de DOLE, il est possible pour les personnes en rue de solliciter un igloo (10 disponibles)

Distribution, s'il y a lieu, de sacs de couchage « grand froid » (-22°C) pour les personnes refusant catégoriquement de regagner un centre d'hébergement par : le SIAO, le CCAS, les forces de police ou de gendarmerie, la Croix Rouge Française.

Les 2 accueils de jour de DOLE et LONS permettent de se mettre temporairement à l'abri, de se réchauffer, de se reposer et offrent des services de première nécessité (alimentation, douche, buanderie,...)

Accueil de Jour de Lons le Saunier

7 Impasse des Peupliers

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 00

Accueil de Jour de Dole

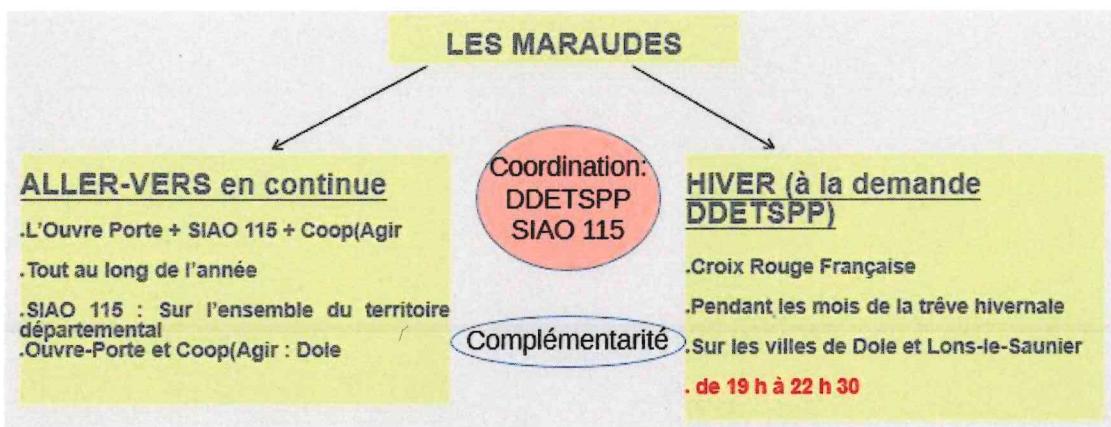
14 Rue Gustave Lefranc

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8 h 30 - 16 h 45

Mercredi – samedi – dimanche - jours fériés : 8 h 30 - 13 h

Le dispositif des maraudes (TR - 5°C)

Organisation de maraudes itinérantes dès que les **Températures Ressenties atteignent - 5 °C**



La Croix Rouge, via le 115, assure également, durant cette période, l'accompagnement des personnes en danger de rue, en lien avec le 115, sur les secteurs de Dole, Lons, Saint-Claude, Arbois, Poligny, Salins-les-Bains et Champagnole vers une structure d'hébergement d'urgence identifiée.

Le dispositif complémentaire en cas de déclenchement des dispositions ORSEC Grand Froid (à partir de -18 °C TR)

- Extension des plages d'ouvertures des accueils de jour ;
- Renforcement des capacités d'hébergement sur Lons-le-Saunier, Dole et Saint-Claude, en lien avec les opérateurs locaux.

CONTACT : DDETSPP – Politiques Sociales Tél : 03 63 55 83 00 - ddetspp-ps@jura.gouv.fr
ou le week-end 03 84 86 84 03 - ddetspp-astreinte@jura.gouv.fr

FICHE n°3 : LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux car il ne se voit pas et n'a pas d'odeur.

Il va dans les poumons.



Le monoxyde de carbone peut provoquer :

- des événements
- des décès

Comment se protéger ?



En cas d'urgence



FICHE n°4 : L'HIVER, c'est aussi...

Des mesures barrières contre les maladies virales

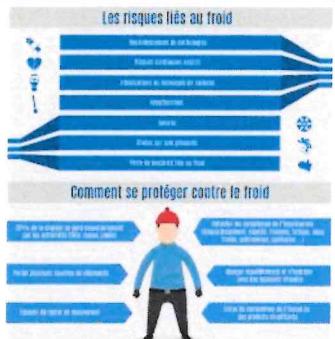
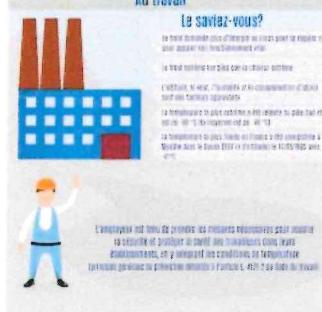
<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/les-maladies-de-l-hiver/>

Des mesures de prévention pour les travailleurs en extérieurs

<http://www.inrs.fr/risques/froid/prevenir-risques.html>

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Droit/Grand-froid-rappel-des-obligations-de-l-employeur>

LES DANGERS DE L'HIVER AU TRAVAIL



Des mesures de prévention en cas de grand ou très grand froid

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/froid/campagne.asp



Des mesures de prévention en cas de neige ou verglas



Toutes les informations sur
<http://www.jura.gouv.fr/>
Et réseaux sociaux :

